COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-061

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2027 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

1- TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2027 - APPROBATION

A l'occasion de la nouvelle année civile, il convient de délibérer sur les tarifs municipaux.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2027.

Prestations	Tarifs 2026	Tarifs 2027 Propositions
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Reproduction de documents administratifs communicables au public		
Noir et blanc recto	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]
Délivrance de plans cadastraux (A4)	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]
Envoi par voie postale	Frais réels	Frais réels
Photocopie de documents demandés par le public		
Feuille A4 recto	0,40 €	0,40 €
Feuille A3 recto	0,70 €	0,70 €
Topoguide (livre)		
Achat d'un topoguide	*5 €*	*5 €*
Disque de stationnement		
Achat d'un disque de stationnement	*1 €*	*1 €*
DROITS DE PLACE		
Marché hebdomadaire		
Bancs forains (le mètre linéaire)	0,85 €	0,85 €
Abonnés (le mètre linéaire)	0,50 €	0,50 €
Raccordement de borne électrique (par jour)	2,00 €	2,00 €
Raccordement de borne électrique - Camion (par jour)	3,00 €	3,00 €
Foire annuelle		
Bancs forains (le mètre linéaire)	1,50 €	1,50 €
Bovins - Chevaux	Gratuit	Gratuit
Porcs gras	Gratuit	Gratuit
Porcelets, chèvres, moutons	Gratuit	Gratuit
Fête foraine		
50 premiers m²	1,50 €	1,50 €
Par m² supplémentaire	1,00 €	1,00 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Terrasses ouvertes *(forfait annuel pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)*	10 €	10 €
Etalages, rôtissoires, présentoirs, panneaux publicitaires, afficheurs sur pieds, distributeurs de revues *(forfait annuel x nombre de m², pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)*	1 €	1 €
Stationnement cirque et autres attractions diverses *(par jour de représentation). Il comprend les jours de montage et démontage.*	70 € Caution de 1 500 €	70 € Caution de 1 500 €
POLICE MUNICIPALE		
Divagation d'animaux : Forfait capture, transport, recherche du propriétaire et frais de garde des animaux	75 €	75 €
Amende pour utilisation de l'eau au poteau incendie ou point d'eau public	1 500 €	1 500 €
Dépôt sauvage : Amende pour enlèvement d'un dépôt sauvage	500 €	500 €
Déjections canines : tarif facturé au contrevenant, pour tout enlèvement d'office des déjections canines par les services municipaux, déposées sur la partie non autorisée de la voie publique.	135 €	135 €
CIMETIERE		
Concession avec Caveau uniquement - Cimetière 1, 2, 3 et 4		
Par m² pour 30 ans (TTC) : - 1 m x 2.50 m soit 2.50m² (2 places). - 2 m x 2.50 m soit 5m² (5 à 6 places).	215 €	215 €
Par m² pour 50 ans (TTC) : - 1 m x 2.50 m soit 2.50m² (2 places). - 2 m x 2.50 m soit 5m² (5 à 6 places).	370 €	370 €
Concession Pleine Terre selon les emplacements devenus libres - Cimetière 1, 2 et 3		
Par m² pour 50 ans (TTC) : - 1 m x 2.50 m soit 2.50m² (2 places). - 2 m x 2.50 m soit 5m² (5 à 6 places).	320 €	320 €
Columbarium		
Concession de case pour 25 ans (TTC)	950 €	950 €
Occupation du caveau communal		
Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuit	gratuit
A partir du 4ème mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour	1 € / jour
Dès le 1er jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour	1 € / jour
BULLETIN MUNICIPAL		
Encart publicité - Format : 1/8 de page (78,5 x 93) - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	 65 € 165 €	 65 € 165 €
Encart publicité - Format : ½ de page - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	 385 € 1000 €	 385 € 1000 €
Encart publicité - Format : 1 page - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	 600 € 1 500 €	 600 € 1 500 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		

Adhésion	Gratuit	Gratuit
Renouvellement de la carte d'adhésion en cas de perte	Payant (voir tarif de LFA)	Payant (voir tarif de LFA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, approuve les tarifs communaux proposés précédemment pour l'année 2027.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON